

**MENTIONS DEVANT FIGURER SUR L'EMBALLAGE, LE CONDITIONNEMENT
PRIMAIRE ET LA NOTICE**

Sac 1 kg

1. NOM DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Chloromed 150 mg/g poudre orale pour veaux

2. COMPOSITION**Substance active :**

Chaque gramme contient :
chlorhydrate de chlortétracycline 150 mg

Poudre homogène jaune.

3. TAILLE DE L'EMBALLAGE

1 kg.

4. ESPÈCES CIBLES

Bovins (veaux de moins de 6 mois).

5. INDICATIONS**Indications**

Ce médicament vétérinaire est indiqué dans le traitement de la maladie respiratoire provoquée par la *Pasteurella* spp., sensible à la chlortétracycline, chez les veaux.

6. CONTRE-INDICATIONS**Contre-indications**

Ne pas utiliser chez les veaux de plus de six mois et chez les vaches laitières.
Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la substance active ou à l'un des excipients.
Ne pas utiliser chez les animaux atteints de graves troubles hépatiques et rénaux.

7. MISES EN GARDE PARTICULIÈRES**Mises en garde particulières**Mises en garde particulières :

La prise de médicament oral par les animaux peut être altérée par la maladie. En cas d'ingestion insuffisante de nourriture, les animaux doivent être traités par voie parentérale.

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles :

L'utilisation du médicament vétérinaire doit être basée sur un test de sensibilité et prendre en compte les politiques officielles et locales en matière d'antimicrobiens.

Une utilisation inappropriée de ce médicament vétérinaire peut accroître la prévalence de bactéries résistantes à la chlortétracycline et réduire l'efficacité du traitement par des substances similaires, en raison du risque de résistance croisée.

L'utilisation prolongée de ce médicament vétérinaire n'est pas recommandée car cela peut engendrer le développement d'une résistance bactérienne.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux :

Les personnes présentant une hypersensibilité connue aux tétracyclines doivent éviter tout contact avec le médicament vétérinaire.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer lors de la manipulation du médicament vétérinaire ou de l'aliment médicamenteux.

Lors de la préparation et de l'administration de l'aliment médicamenteux, tout contact cutané avec le médicament vétérinaire et l'inhalation des particules de poussière doivent être évités.

Le port d'équipements de protection individuelle consistant en une combinaison, des lunettes, des gants imperméables (par exemple, en caoutchouc ou en latex) et un masque anti-poussière adapté (par exemple, un demi-masque de protection respiratoire jetable conforme à la norme européenne EN 149 ou un masque de protection respiratoire non jetable conforme à la norme européenne EN 140 avec un filtre conforme à la norme EN 143), est nécessaire lors de la manipulation du médicament vétérinaire.

Se laver immédiatement les mains après manipulation du médicament vétérinaire ou de l'aliment médicamenteux.

En cas de contact avec la peau ou les yeux, rincer immédiatement et abondamment la zone touchée à l'eau claire. En cas d'irritation, consulter un médecin.

En cas d'apparition de symptômes à la suite de l'exposition au médicament vétérinaire tels qu'une éruption cutanée, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette. Tout gonflement du visage, des lèvres ou des yeux ou encore des difficultés à respirer sont des symptômes plus graves et requièrent un suivi médical de toute urgence.

Gestation et lactation :

Sans objet.

Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions :

L'administration de ce médicament vétérinaire concomitante à tout autre médicament oral est déconseillée.

Ne pas incorporer ce médicament dans une alimentation saturée en cations polyvalents tels que Ca^{2+} et Fe^{3+} en raison de la formation possible de complexes de chlortétracycline avec ces cations.

Ne pas administrer en même temps que des antiacides, des préparations à base de kaolin et de fer ni en conjonction avec des antibiotiques bactéricides tels que les bêta-lactamines.

Ce médicament ne doit pas être utilisé en cas de résistance connue à d'autres tétracyclines.

Surdosage :

Ne pas dépasser la posologie prescrite.

La toxicité de la chlortétracycline est faible. En cas de troubles digestifs, le traitement doit être interrompu.

Incompatibilités majeures :

En l'absence d'études de compatibilité, ce médicament vétérinaire ne doit pas être mélangé avec d'autres médicaments vétérinaires.

8. ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES

Événements indésirables

Bovins (veaux de moins de 6 mois) :

Rare (1 à 10 animaux / 10 000 animaux traités) :	Réaction allergique ; Troubles hépatiques ; Troubles rénaux ; Troubles gastrointestinaux ¹ ; Photosensibilité (réaction cutanée anormale à la lumière).
---	--

¹ En cas de troubles digestifs, le traitement doit être interrompu.

En cas de suspicion d'événements indésirables, le traitement doit être interrompu.

En raison de l'incorporation possible de chlortétracycline, le traitement des animaux gestants et nouveau-nés peut engendrer des malformations du squelette et des dents chez les animaux au stade fœtal et en pleine croissance.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification: www.notifieruneffetindesirable-animaux.be/ ou mail: adversedrugreactions_vet@fagg-afmps.be

9. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE CIBLE, VOIES ET MODE D'ADMINISTRATION

Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

voie orale.

La dose thérapeutique recommandée est de 20 mg de chlortétracycline par kilogramme de poids corporel (équivalent à 20 grammes pour 150 kg de poids corporel) par jour d'administration pendant sept jours. Cette dose journalière doit être divisée, soit 10 g le matin et 10 g le soir.

Ce médicament vétérinaire doit être ajouté à de petites quantités de nourriture pour une consommation immédiate par des animaux spécifiques. Les groupes plus importants doivent être traités avec des aliments médicamenteux.

Ce médicament vétérinaire doit être complètement mélangé à une partie de la ration alimentaire journalière et doit être administré avant le nourrissage. Il convient de s'assurer que la dose calculée est totalement ingérée par les animaux.

Si les animaux ne se rétablissent pas dans les trois jours suivant l'administration orale, le diagnostic doit être reconsidéré et le traitement modifié si nécessaire.

10. INDICATIONS NÉCESSAIRES À UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Indications nécessaires à une administration correcte

Pour assurer une posologie correcte, le poids corporel doit être déterminé aussi précisément que possible.

11. TEMPS D'ATTENTE

Temps d'attente

Viande et abats : 10 jours.

Lait : ne pas utiliser chez les animaux producteurs de lait destiné à la consommation humaine.

12. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Précautions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver à une température ne dépassant pas 25 °C.

À conserver dans un endroit sec.

À conserver dans l'emballage d'origine.

À conserver à l'abri de la lumière.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES D'ÉLIMINATION

Précautions particulières d'élimination

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou les ordures ménagères.

Utiliser des dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable. Ces mesures devraient contribuer à protéger l'environnement.

Demandez à votre vétérinaire ou à votre pharmacien comment éliminer les médicaments dont vous n'avez plus besoin.

14. CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES**Classification des médicaments vétérinaires**

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

15. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET TAILLE DES EMBALLAGES**Tailles des emballages**

Sac de 1 kg en polyéthylène basse densité transparent laminé avec polyester métallisé.

16. DATE À LAQUELLE LA NOTICE A ÉTÉ RÉVISÉE POUR LA DERNIÈRE FOIS**Date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois**

04/2026

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

17. COORDONNÉES**Coordonnées**

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots et coordonnées pour le signalement des événements indésirables présumés :

Univet Ltd,
Tullyvin,
Cootehill,
Co. Cavan
Irlande
Tél. : 353 49-5553203
E-mail : sadr@univet.ie

18. AUTRES INFORMATIONS

<Autres informations>

19. MENTION « À USAGE VÉTÉRINAIRE UNIQUEMENT »

À usage vétérinaire uniquement.

20. DATE DE PÉREMPTION

Exp. {mm/aaaa}

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 28 jours.

21. NUMÉRO DE LOT

Lot {numéro}